

## CONDITIONS DE PUBLIER DES NOUVELLES

### Objectif

1. Ces termes et conditions identifient comment et ce qu'un organisme peut afficher sur le service de nouvelles quotidiennes du SIRC. L'objectif des nouvelles quotidiennes est d'aider le secteur canadien sans but lucratif du sport et de l'activité physique à promouvoir le sport et l'activité physique dans tout le Canada.

### Publier des nouvelles

2. Les nouvelles affichées sur le service de nouvelles quotidiennes du SIRC sont censées être liées au sport et à l'activité physique.
3. L'organisme qui affiche le reportage accepte de n'afficher que des reportages qui respectent les normes, les règles et les règlements régis par sa province ou son territoire et/ou le gouvernement du Canada.

### Suppression et modification

4. Le SIRC se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de supprimer toute liste de nouvelles.
5. Le SIRC se réserve le droit de modifier et/ou d'annuler le service de nouvelles SIRC quotidienne à sa discrétion.
6. Le SIRC se réserve le droit de mettre à jour, de modifier et/ou de changer les ressources disponibles à sa discrétion.

### Responsabilité et exactitude

7. Le SIRC distribue les nouvelles mais n'est pas responsable du contenu, de l'exactitude ou de la qualité de chaque nouvelle soumise. Le contenu est la responsabilité de l'organisme qui l'affiche.

### Contact

8. Si vous avez des questions concernant l'affichage de vos nouvelles, vous pouvez nous contacter par courriel à [info@sirc.ca](mailto:info@sirc.ca) ou par téléphone au +1 (613) 231-7472.